



Europäisches Patentamt
European Patent Office
Office européen des brevets



(11) **EP 1 026 351 A1**

(12) **DEMANDE DE BREVET EUROPEEN**

(43) Date de publication:
09.08.2000 Bulletin 2000/32

(51) Int. Cl.⁷: **E05B 65/20**, E05B 7/00,
E05B 3/00

(21) Numéro de dépôt: **00400264.8**

(22) Date de dépôt: **31.01.2000**

(84) Etats contractants désignés:
**AT BE CH CY DE DK ES FI FR GB GR IE IT LI LU
MC NL PT SE**
Etats d'extension désignés:
AL LT LV MK RO SI

(30) Priorité: **05.02.1999 FR 9901397**

(71) Demandeur:
**Valeo Sécurité Habitacle
94042 Créteil (FR)**

(72) Inventeur: **Josserand, Luc
Torino (IT)**

(74) Mandataire: **Lenne, Laurence
Valeo Sécurité Habitacle
42, rue le Corbusier
Europarc
94042 Créteil (FR)**

(54) **Poignée d'ouvrant de véhicule automobile comportant des moyens perfectionnés de blocage d'un élément externe**

(57) L'invention propose une poignée d'ouvrant de véhicule automobile comportant un support de poignée (14) qui est agencé dans un espace intérieur de l'ouvrant, du type dans lequel un élément externe (56) de la poignée est muni d'un talon de fixation (60) qui est engagé transversalement vers l'intérieur au travers d'un orifice aménagé dans le panneau extérieur (12) pour être rendu solidaire du support de poignée (14), caractérisée en ce que la poignée comporte un

organe de blocage (68) du talon de fixation (60), l'organe de blocage (68) étant monté mobile sur le support de poignée (14) et étant commandé entre une position de déblocage et une position de blocage par un mécanisme de commande (84) qui est susceptible d'être manoeuvré au travers d'une ouverture (98) aménagée dans le panneau de chant (96) de l'ouvrant.

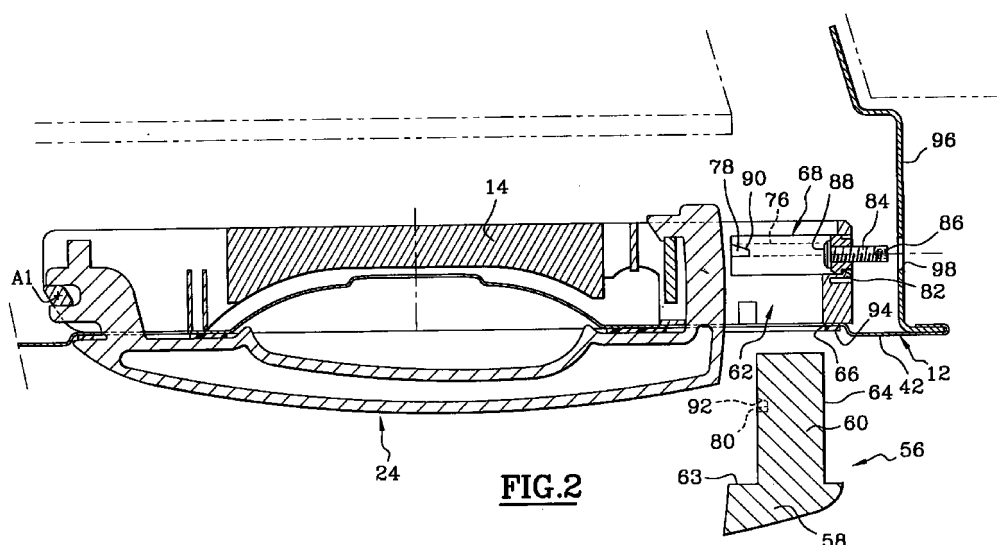


FIG. 2

EP 1 026 351 A1

Description

[0001] L'invention concerne une poignée d'ouvrant de véhicule automobile comportant des moyens perfectionnés de blocage d'un élément externe.

[0002] L'invention se rapporte plus particulièrement à une poignée d'ouvrant de véhicule automobile, du type dans lequel l'ouvrant comporte un espace interne délimité par deux panneaux, intérieur et extérieur, qui sont reliés par un panneau de chant, du type dans lequel la poignée comporte un support de poignée qui est agencé dans l'espace intérieur de l'ouvrant, et du type dans lequel un élément externe de la poignée est muni d'un talon de fixation qui est engagé transversalement vers l'intérieur au travers d'un orifice aménagé dans le panneau extérieur pour être rendu solidaire du support de poignée et ainsi assurer la fixation de l'élément externe.

[0003] Une poignée de véhicule automobile peut comporter différents types d'élément agencés à l'extérieur du panneau de carrosserie. Dans le cas d'une poignée particulièrement simple, il peut ainsi s'agir d'une simple barre de préhension fixe par laquelle l'utilisateur peut déplacer l'ouvrant entre une position ouverte et une position fermée.

[0004] Il peut aussi s'agir d'un corps destiné à recevoir un verrou de condamnation d'une serrure de l'ouvrant, ce corps comportant une partie externe qui permet d'une part un accès au verrou, pour l'introduction d'une clé, et qui assure d'autre part une intégration esthétique du verrou.

[0005] Par ailleurs, l'élément externe peut aussi être un élément qui participe à la fixation de la poignée sur l'ouvrant.

[0006] La fixation d'un tel élément soulève de nombreux problèmes.

[0007] Pour des raisons d'esthétique, il est souhaitable que les moyens de fixation de cet élément externe ne soient pas visibles depuis l'extérieur du véhicule. Or, le support de fixation de la poignée est généralement agencé dans un endroit peu facilement accessible de l'ouvrant, surtout une fois que l'assemblage complet de l'ouvrant est terminé et que les garnitures intérieures de contre-porte sont posées. En effet, le support de fixation est généralement agencé à l'intérieur d'un caisson fermé de l'ouvrant délimité notamment par les panneaux intérieurs et extérieurs.

[0008] Lorsque l'on souhaite ne fixer l'élément externe qu'au dernier moment de l'assemblage de l'ouvrant ou lorsque l'on souhaite démonter cet élément par exemple pour effectuer une réparation du panneau extérieur de carrosserie, il est alors intéressant de pouvoir accéder facilement aux moyens de fixation de l'élément externe.

[0009] Dans ce but, l'invention propose une poignée d'ouvrant de véhicule automobile, du type dans lequel l'ouvrant comporte un espace interne délimité par deux panneaux, intérieur et extérieur, qui sont reliés

par un panneau de chant, du type dans lequel la poignée comporte un support de poignée qui est agencé dans l'espace intérieur de l'ouvrant, et du type dans lequel un élément externe de la poignée est muni d'un talon de fixation qui est engagé transversalement vers l'intérieur au travers d'un orifice aménagé dans le panneau extérieur pour être rendu solidaire du support de poignée et ainsi assurer la fixation de l'élément externe, caractérisée en ce que la poignée comporte un organe de blocage du talon de fixation, l'organe de blocage étant monté mobile sur le support de poignée et étant commandé entre une position de déblocage et une position de blocage par un mécanisme de commande qui est susceptible d'être manoeuvré au travers d'une ouverture aménagée dans le panneau de chant de l'ouvrant.

[0010] Selon d'autres caractéristiques de l'invention :

- l'organe de blocage est monté à coulissement dans le support selon une direction perpendiculaire à la direction transversale d'engagement de l'élément externe, et l'organe de blocage comporte au moins un ergot qui, en position de blocage, est reçu dans un logement complémentaire du talon de l'élément externe pour empêcher que l'élément externe ne puisse être extrait transversalement vers l'extérieur ;
- l'ergot et le logement coopèrent par deux pans complémentaires qui sont inclinés par rapport à la direction transversale d'engagement de l'élément externe et par rapport à la direction de coulissement de l'organe de blocage de telle sorte que, lorsque l'organe de blocage est amené vers sa position de blocage, l'élément externe est sollicité transversalement vers l'intérieur par l'ergot de l'organe de blocage ;
- le talon de l'élément externe est guidé en coulissement selon la direction transversale dans le support de poignée ;
- l'organe de blocage présente la forme d'un étrier en U comportant deux branches longitudinales parallèles réunies à leur extrémité arrière par une base qui s'étend perpendiculairement au deux branches et perpendiculairement à la direction transversale, l'étrier est introduit longitudinalement d'avant en arrière, jusqu'à une position avancée de déblocage, dans une glissière complémentaire agencée à l'arrière du support, et l'étrier est amené par les moyens de commande longitudinalement vers l'arrière jusqu'à sa position de blocage dans laquelle des ergots, aménagés aux extrémités avant de chaque branche, sont engagés dans des logements correspondants du talon de l'élément externe, ce dernier étant alors reçu entre les deux branches longitudinales de l'étrier de blocage ;
- le support de poignée comporte des moyens de prépositionnement de l'organe de blocage qui, au

cours du montage de la poignée, le maintiennent dans sa position de déblocage ;

- les moyens de commande sont constitués par une tige filetée d'axe longitudinal qui est vissée dans la base de l'étrier, dont l'extrémité avant prend appui sur une surface qui est fixe longitudinalement, et dont l'extrémité arrière présente une empreinte complémentaire de celle d'un outil de manoeuvre susceptible d'être introduit au travers de l'ouverture du panneau de chant de l'ouvrant ;
- la tige filetée est en appui contre une surface latérale du talon de l'élément externe ;
- l'élément externe forme un corps de verrouillage qui participe à la fixation de la poignée sur l'ouvrant ;
- l'élément externe forme un élément de préhension fixe par lequel un utilisateur peut amener l'ouvrant d'une position fermée à une position ouverte ; et
- l'élément externe forme un carter destiné à recevoir un verrou.

[0011] D'autres caractéristiques et avantages de l'invention apparaîtront à la lecture de la description détaillée qui suit pour la compréhension de laquelle on se reportera aux dessins annexés dans lesquels :

- la figure 1 est une vue schématique en perspective éclatée d'une poignée d'ouvrant selon invention comportant un support agencé du côté interne d'un panneau de carrosserie et un organe de préhension agencé du côté externe du panneau ;
- les figures 2 à 4 sont des vues schématiques en coupe selon un plan longitudinal et transversal de la poignée, dans lesquelles on a illustré plus particulièrement la mise en place et le blocage d'un corps de verrouillage complémentaire de la poignée ;
- les figures 5 et 6 sont des vues en coupes selon les lignes 5-5 et 6-6 respectivement des figures 3 et 4 illustrant le blocage du corps de verrouillage ;
- la figure 7 est une vue en coupe selon la ligne 7-7 de la figure 4 illustrant le guidage du corps de verrouillage dans le support de poignée ; et
- la figure 8 est une vue en coupe selon la ligne brisée 8-8 de la figure 7.

[0012] On a illustré sur la figure 1 une poignée 10 destinée à être montée sur un panneau extérieur de carrosserie 12 d'un ouvrant de véhicule automobile. La poignée 10 comporte pour l'essentiel un support de poignée 14, qui est destiné à être fixé du côté interne du panneau 12, et un levier de préhension 16 qui est destiné à être agencé du côté externe du panneau 12, tout en étant fixé sur le support 14.

[0013] Dans l'exemple de réalisation qui est illustré sur les figures, le levier de préhension 16 se présente sous la forme d'une barre qui s'étend selon une direction longitudinale, horizontale par rapport à une orienta-

tion conventionnelle du véhicule automobile, et il est articulé sur le support 14 par son extrémité avant 18, autour d'un axe A1 vertical, c'est-à-dire sensiblement parallèle au plan du panneau de carrosserie 12 et perpendiculaire à la direction longitudinale du levier 16.

[0014] Bien entendu, les notions d'horizontale et de verticale sont utilisées ici dans le but de simplifier la compréhension de la description et ne doivent pas être conçues comme des limitations de la portée de l'invention, notamment quant à l'orientation de la poignée.

[0015] Pour son articulation sur le support 14, l'extrémité avant 18 du levier 16 comporte un élément de charnière 20 qui s'étend transversalement vers l'intérieur, au travers d'une ouverture avant 22 aménagée dans le panneau 12, et qui coopère avec un élément de charnière du support 14. A son extrémité arrière 24, le levier de préhension 16 comporte un élément de commande 26 qui est destiné à s'étendre transversalement vers l'intérieur au travers d'une ouverture arrière 28 aménagée dans le panneau 12, de manière à pouvoir commander une tringlerie associée à une serrure afin de provoquer l'ouverture de l'ouvrant lorsque l'utilisateur manipule le levier de préhension 16 en écartant celui-ci par rapport au plan du panneau 12.

[0016] Bien entendu, la course angulaire du levier de préhension 16 autour de l'axe A1 est limitée par des moyens non représentés.

[0017] Dans l'exemple de réalisation de l'invention qui est illustré, le support de poignée 14 est destiné à être monté sur le panneau de carrosserie selon un montage en baïonnette et la poignée comporte un corps de verrouillage qui est destiné à être engagé transversalement de l'extérieur vers l'intérieur au travers du panneau extérieur de carrosserie de telle sorte qu'un talon de fixation du corps de verrouillage soit fixé sur le support de verrouillage.

[0018] Conformément aux enseignements de l'invention, il sera décrit des moyens de fixation rapides et fiables du corps de verrouillage, ces moyens étant susceptibles d'être aisément mis en oeuvre même une fois l'ouvrant complètement assemblé.

[0019] On peut voir sur la figure 1 que le support 14 comporte une surface d'appui avant 30 et une surface d'appui arrière 32 qui sont chacune destinées à venir en appui transversalement vers l'extérieur contre la face interne du panneau de carrosserie. Au niveau de chacune de ces deux surfaces d'appui, le support 14 comporte des pattes d'accrochage 36 qui s'étendent transversalement vers l'extérieur.

[0020] Dans l'exemple illustré, le support 14 comporte deux pattes d'accrochage 36 au niveau de sa surface d'appui avant 30 et deux autres pattes 36 au niveau de sa surface d'appui arrière 32.

[0021] Pour assurer le montage du support 14, celui-ci est tout d'abord amené, par un premier mouvement d'approche, transversalement de l'intérieur vers l'extérieur en appui contre la face interne du panneau 12, de telle sorte que les pattes 36 sont engagées au

travers des ouvertures 22 et 28 correspondantes.

[0022] Ensuite, lorsque le support 14 a atteint une position intermédiaire de montage dans laquelle ces deux faces d'appui 30, 32 sont en appui contre la face interne, le support 14 est alors déplacé longitudinalement vers l'avant par simple coulisement le long du panneau de carrosserie 12. Au cours de ce mouvement d'accrochage, les extrémités de chacune des pattes 36 sont destinées à venir s'engager derrière une face externe 42 du panneau de carrosserie 12.

[0023] En effet, les ouvertures avant 22 et arrière 28 comportent des bords d'appui 44 qui sont agencés sur la trajectoire des pattes 36 lorsque le support 14 est déplacé longitudinalement vers l'avant depuis une position intermédiaire de montage.

[0024] Ainsi, lorsque le support 14 a atteint sa position longitudinale la plus avancée, qui correspond à sa position finale, les pattes 36 empêchent qu'il ne puisse être retiré transversalement vers l'intérieur par rapport au panneau de carrosserie 12.

[0025] Par ailleurs, il est prévu des moyens qui permettent de bloquer automatiquement, au moins de manière provisoire, le support 14 lorsqu'il a atteint sa position finale, de manière à l'empêcher de reculer longitudinalement vers l'arrière au risque de dégager les pattes d'accrochage 36.

[0026] Pour ce faire, on peut voir que le support 14 comporte, à l'arrière de sa surface d'appui avant 30, et plus exactement en arrière de chacune des pattes 36 portées par cette dernière, deux bras élastiques 48 qui s'étendent sensiblement longitudinalement, qui sont liés au support 14 par leur extrémité avant, et dont l'extrémité arrière s'étend transversalement vers l'extérieur par rapport au plan de la surface d'appui 30 lorsqu'ils sont à l'état libre tels qu'illustrés sur la figure 1.

[0027] Les bras élastiques 48, qui sont réalisés venus de matière avec le support, sont susceptibles d'être sollicités transversalement vers l'intérieur de manière à ne plus dépasser transversalement vers l'extérieur par rapport au plan de cette surface. Cela est le cas lorsque l'on amène le support 14 en appui contre la face interne du panneau 12.

[0028] Toutefois, lorsque le support 14 atteint sa position finale, les bras élastiques 48 se trouvent en regard de l'ouverture avant 22 de sorte qu'ils peuvent reprendre leur position libre. Leur extrémité arrière se retrouve alors longitudinalement juste en avant d'un bord arrière 52 de l'ouverture 22. De la sorte, s'étendant transversalement vers l'extérieur d'une distance sensiblement égale à l'épaisseur du panneau de carrosserie, les extrémités arrière de chacun des bras 48 se retrouvent alors en appui selon la direction longitudinale, dans le plan du panneau de carrosserie 12, contre le bord arrière 52 de l'ouverture avant 22 qui forme une encoche de verrouillage, empêchant ainsi le recul du support 14.

[0029] Comme cela sera décrit en référence aux figures 2 à 8, la poignée selon l'invention comporte des

moyens de verrouillage complémentaires, dont l'action s'ajoute à celle des bras élastiques 48 qui, dans ce cas, servent essentiellement à assurer un préverrouillage du support de poignée 14.

[0030] A cet effet, la poignée comporte un corps de verrouillage 56 présentant une partie externe 58 et un talon de fixation 60 qui s'étend transversalement vers l'intérieur pour être reçu au travers de l'ouverture arrière 28 du panneau extérieur 12 de carrosserie de l'ouvrant et pour être guidé en coulisement selon la direction transversale dans une cavité complémentaire 62 aménagée dans le support de poignée 14.

[0031] La partie externe 58 présente une face d'appui 63 tournée en regard de la face externe 42 du panneau 12.

[0032] Lorsque le support 14 est en position finale de montage, le talon 60 du corps de verrouillage 56 est engagé transversalement vers l'intérieur dans la cavité 62 du support 14, depuis l'extérieur de l'ouvrant, de telle sorte que le corps de verrouillage 56 se trouve alors immobilisé par rapport au support 14 dans toutes directions sauf la direction transversale. Or, dans le même temps, on peut voir sur la figure 8 qu'une face latérale arrière 64 est alors en appui longitudinalement vers l'arrière contre un bord arrière 66 de l'ouverture arrière 28. Aussi, le corps de verrouillage 56 empêche tout retrait longitudinal vers l'arrière du support 14 par rapport au panneau extérieur 12, ce qui élimine tout risque de démontage du support 14 au cas où les bras élastiques 48 viendraient à se rompre.

[0033] Conformément aux enseignements de l'invention, pour assurer la fixation du corps de verrouillage dans la cavité 62 du support 14, la poignée 10 comporte un étrier 68 qui est monté à coulisement longitudinal dans la partie arrière du support 14. L'étrier 68 comporte pour l'essentiel deux branches longitudinales 70 réunies à leur extrémité arrière par une base 72 de telle sorte que, dans un plan perpendiculaire à la direction transversale, l'étrier 68 présente sensiblement la forme d'un U ouvert vers l'avant.

[0034] A leur extrémité avant, les branches 70 sont munies chacune d'un ergot 78, chaque ergot 78 s'étendant sensiblement en direction de la branche opposée. Comme cela sera vu par la suite, les ergots 78 sont destinés à être reçus dans des logements complémentaires 80 aménagés dans le talon 60.

[0035] L'étrier 68 est destiné à être engagé dans une glissière 74 du support 14 qui débouche longitudinalement à l'arrière. Le guidage précis de l'étrier 68 est assuré notamment par des rails 76 aménagés sur les faces externes des branches 70 du corps de verrouillage 56.

[0036] Avant le montage du support 14 sur l'ouvrant, l'étrier 68 est engagée longitudinalement d'arrière en avant dans la glissière 74 jusqu'à une position avancée de déblocage dans laquelle les branches 72 s'étendent de part et d'autre de la cavité 62, les ergots 78 étant agencés en avant de la cavité de

manière que l'étrier 68 ne puisse empêcher l'introduction du talon 60 du corps de verrouillage 56 dans la cavité 62.

[0037] On notera sur les figures 2 et 3 que le support 14 comporte une lame élastique 82 qui retient l'étrier 68 longitudinalement dans sa position avancée de déblocage pour éviter que celui-ci ne puisse s'échapper de la glissière 74 sous l'effet de son seul poids.

[0038] Lorsque le talon 60 du corps de verrouillage 56 est engagé dans la cavité 62, on peut voir sur les figures 5 et 6 qu'il est reçu entre les deux branches 70 de l'étrier 68. Une fois le corps de verrouillage 56 en place, les logements 80 aménagés dans son talon 60 se trouvent longitudinalement en regard des ergots 78 de l'étrier 68.

[0039] Selon un aspect de l'invention, l'étrier 68 est pourvu de moyens de commande qui permettent de le faire reculer longitudinalement jusqu'à une position reculée de blocage dans laquelle les ergots 78 sont reçus dans les logements 80, ce qui assure le blocage transversal du corps de verrouillage 56 par rapport au support 14, et donc son immobilisation complète.

[0040] A cet effet, il est prévu une tige filetée 84 d'axe longitudinal qui est vissée au travers de la base 72 de l'étrier. Son extrémité arrière, qui s'étend en arrière de la base 72, comporte une empreinte hexagonale axiale en creux 86 qui permet de la manoeuvrer à l'aide d'un outil de type "clé six pans". A son extrémité avant, la tige filetée 84 comporte une coupelle d'appui 88 qui est destinée à prendre appui axialement vers l'avant sur la surface latérale arrière 64 du talon 60 du corps de verrouillage 56. Éventuellement, l'extrémité avant de la tige 84 peut elle aussi être pourvue d'une empreinte en creux pour faciliter le montage de la tige 84 sur l'étrier 68, ce qui est effectué avant l'introduction de l'étrier 68 dans la glissière 74, et donc avant le montage du support 14 sur l'ouvrant.

[0041] Comme on peut le voir sur les figures 5 et 6, on peut ainsi, en manoeuvrant la tige filetée 84 dans le sens convenable, faire reculer longitudinalement l'étrier 68 par rapport au corps de verrouillage 56, qui est fixe selon cette direction, jusqu'à amener les ergots 78 dans les logements 80.

[0042] Avantagement, les ergots 78 et les logements 80 sont pourvus de pans inclinés complémentaires 90, 92 qui, lorsque l'étrier est amené vers sa position reculée de blocage, coopèrent de telle sorte qu'ils provoquent un déplacement du corps de verrouillage 56 transversalement vers l'intérieur, ce qui permet d'assurer un serrage de la face d'appui 63 du corps 56 contre la face externe 42 du panneau extérieur 12. Avantagement, un joint d'étanchéité 94 sera agencé entre la face d'appui 63 et le panneau 12.

[0043] La conception du blocage du corps de verrouillage 56 est particulièrement avantageuse en ce qu'elle permet un montage et démontage aisé du corps de verrouillage sur le support 14, mais dans le cas où

ce dernier n'est pas accessible.

[0044] En effet, le support de poignée 14 est généralement fixé dans un espace interne de l'ouvrant qui est délimité par le panneau extérieur 12, par un panneau intérieur parallèle au panneau extérieur, et par au moins un panneau de chant 96 qui s'étend transversalement pour relier les panneaux intérieur et extérieur 12. Le panneau intérieur est par exemple constitué par un garnissage de contre-porte. Plus particulièrement, comme cela est illustré sur les figures 2 à 4, le support 14 est généralement agencé à une extrémité arrière de l'ouvrant, à proximité d'un panneau de chant vertical 96.

[0045] Grâce à l'invention, il suffit donc de prévoir dans le panneau de chant 96, en regard de l'extrémité arrière de la tige filetée 84, un perçage 98 pour le passage d'un outil complémentaire de l'empreinte 86. Ainsi, le blocage ou le déblocage du corps de verrouillage 56 peut se faire sans avoir accès à l'espace interne du panneau, juste en engageant l'outil au travers du perçage 98 pour manoeuvrer la tige filetée 84.

[0046] Notamment, pour des réparations qui ne nécessitent que la dépose des parties externes de la poignée, par exemple pour repeindre le panneau de carrosserie, il n'y aura pas besoin de déposer le panneau intérieur de l'ouvrant, ceci tout en évitant d'agencer les moyens de fixation à l'extérieur de l'ouvrant. Ce démontage peut se faire "en aveugle", sans qu'il y ait non plus de risque de perdre la tige filetée 84 qui, par conception ne peut être dévissée hors de l'étrier 68 du fait de la présence de l'excroissance radiale formée par la coupelle d'appui 88.

[0047] On a vu dans ce qui précède que le corps de verrouillage participe à la fixation du support 14 de la poignée 10. Toutefois, on peut aussi prévoir qu'il participe également au maintien et/ou au guidage du levier de préhension 24.

[0048] De plus, le corps de verrouillage 56 peut aussi former un carter destiné à recevoir un verrou de condamnation de la serrure de l'ouvrant.

[0049] L'invention a ici été décrite dans le cadre de la fixation d'un corps de verrouillage sur le support de fixation de la poignée. Cependant, l'enseignement de l'invention peut aisément être transposé à tout élément externe d'une poignée qui aurait besoin d'être ainsi fixé. Notamment, l'invention peut aussi être appliquée pour la fixation d'une barre de préhension fixe par laquelle l'utilisateur peut déplacer l'ouvrant entre une position ouverte et une position fermée.

50 Revendications

1. Poignée d'ouvrant de véhicule automobile, du type dans lequel l'ouvrant comporte un espace interne délimité par deux panneaux, intérieur et extérieur (12), qui sont reliés par un panneau de chant (96), du type dans lequel la poignée comporte un support de poignée (14) qui est agencé dans l'espace intérieur de l'ouvrant, du type dans lequel un élé-

ment externe (56) de la poignée est muni d'un talon de fixation (60) qui est engagé transversalement vers l'intérieur au travers d'un orifice (28) aménagé dans le panneau extérieur (12) pour être rendu solidaire du support de poignée (14) et ainsi assurer la fixation de l'élément externe (56), et du type dans lequel la poignée comporte un organe de blocage (68) du talon de fixation (60), l'organe de blocage (68) étant monté mobile sur le support de poignée (14) et étant commandé entre une position de déblocage et une position de blocage par un mécanisme de commande (84), caractérisée en ce que le mécanisme de commande (84) est susceptible d'être manoeuvré au travers d'une ouverture (98) aménagée dans le panneau de chant (96) de l'ouvrant.

2. Poignée selon la revendication 1, caractérisée en ce que l'organe de blocage (68) est monté à coulissement dans le support (14) selon une direction perpendiculaire à la direction transversale d'engagement de l'élément externe (56), et en ce que l'organe de blocage (68) comporte au moins un ergot (78) qui, en position de blocage, est reçu dans un logement complémentaire (80) du talon (60) de l'élément externe (56) pour empêcher que l'élément externe (56) ne puisse être extrait transversalement vers l'extérieur.
3. Poignée selon la revendication 2, caractérisée en ce que l'ergot (78) et le logement (80) coopèrent par deux pans complémentaires (90, 92) qui sont inclinés par rapport à la direction transversale d'engagement de l'élément externe (56) et par rapport à la direction de coulissement de l'organe de blocage (68) de telle sorte que, lorsque l'organe de blocage (68) est amené vers sa position de blocage, l'élément externe (56) est sollicité transversalement vers l'intérieur par l'ergot (78) de l'organe de blocage (68).
4. Poignée selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisée en ce que le talon (60) de l'élément externe (56) est guidé en coulissement selon la direction transversale dans le support de poignée (14).
5. Poignée selon la revendication 4, caractérisée en ce que l'organe de blocage (68) présente la forme d'un étrier en U comportant deux branches longitudinales parallèles (70) réunies à leur extrémité arrière par une base (72) qui s'étend perpendiculairement au deux branches (70) et perpendiculairement à la direction transversale, en ce que l'étrier (68) est introduit longitudinalement d'avant en arrière, jusqu'à une position avancée de déblocage, dans une glissière complémentaire (74) formée à l'arrière du support (14), et en ce que l'étrier (68)

est amené par les moyens de commande (84) longitudinalement vers l'arrière jusqu'à sa position de blocage dans laquelle des ergots (78), aménagés aux extrémités avant de chaque branche (70), sont engagés dans des logements correspondants (80) du talon (60) de l'élément externe (56), ce dernier étant alors reçu entre les deux branches longitudinales (70) de l'étrier de blocage (68).

6. Poignée selon la revendication 5, caractérisée en ce que le support de poignée (14) comporte des moyens (82) de prépositionnement de l'organe de blocage (68) qui, au cours du montage de la poignée, le maintiennent dans sa position de déblocage.
7. Poignée selon l'une des revendications 5 ou 6, caractérisée en ce que les moyens de commande sont constitués par une tige filetée (84) d'axe longitudinal qui est vissée dans la base (72) de l'étrier (68), dont l'extrémité avant (88) prend appui sur une surface (64) qui est fixe longitudinalement, et dont l'extrémité arrière présente une empreinte (86) complémentaire de celle d'un outil de manoeuvre susceptible d'être introduit au travers de l'ouverture (98) du panneau de chant (96) de l'ouvrant.
8. Poignée selon la revendication 7, caractérisée en ce que la tige filetée (84) est en appui contre une surface latérale (64) du talon (60) de l'élément externe (56).
9. Poignée selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisée en ce que l'élément externe forme un corps de verrouillage (56) qui participe à la fixation de la poignée sur l'ouvrant.
10. Poignée selon l'une quelconque des revendications 1 à 8, caractérisée en ce que l'élément externe forme un élément de préhension fixe par lequel un utilisateur peut amener l'ouvrant d'une position fermée à une position ouverte.
11. Poignée selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisée en ce que l'élément externe forme un carter destiné à recevoir un verrou.

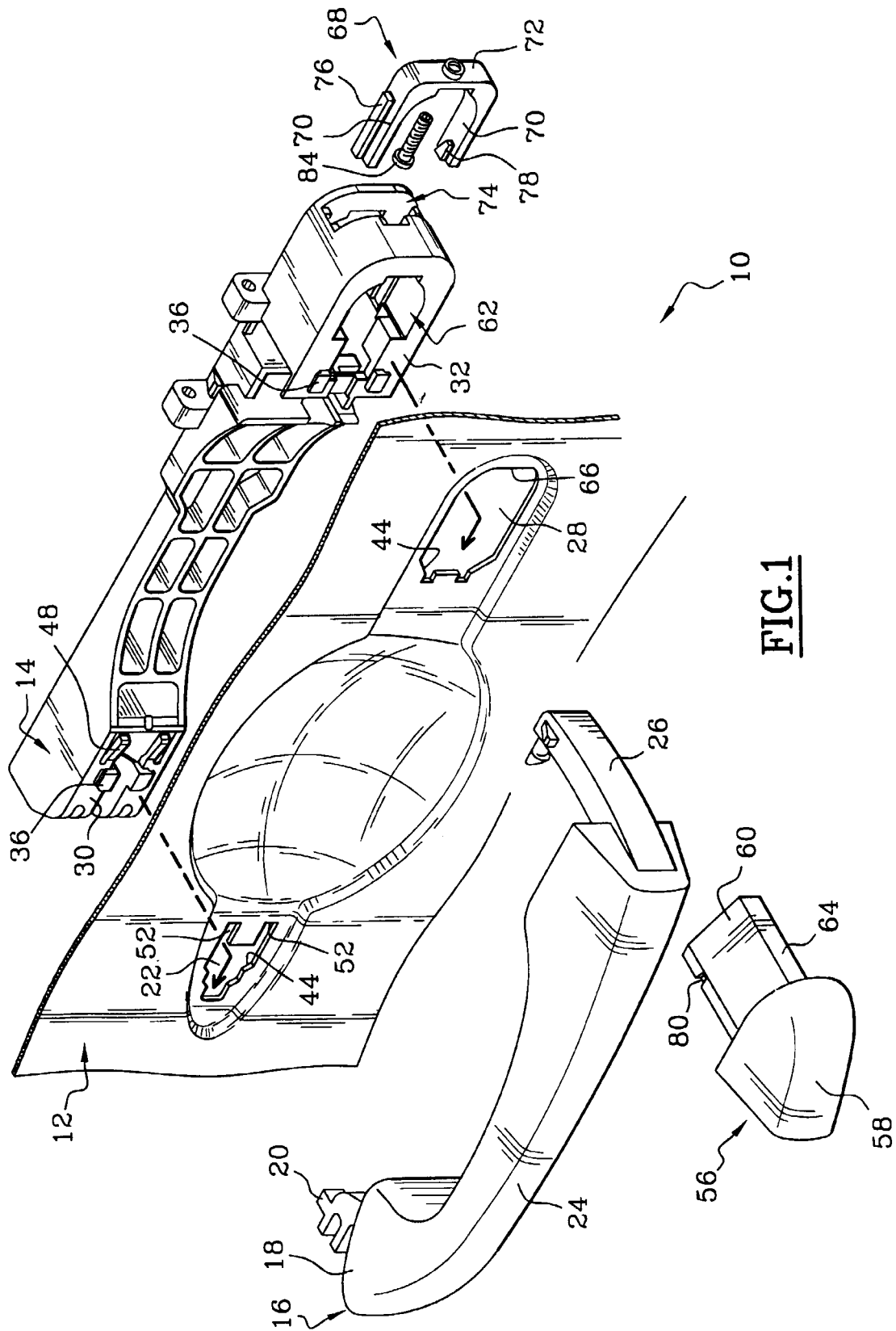
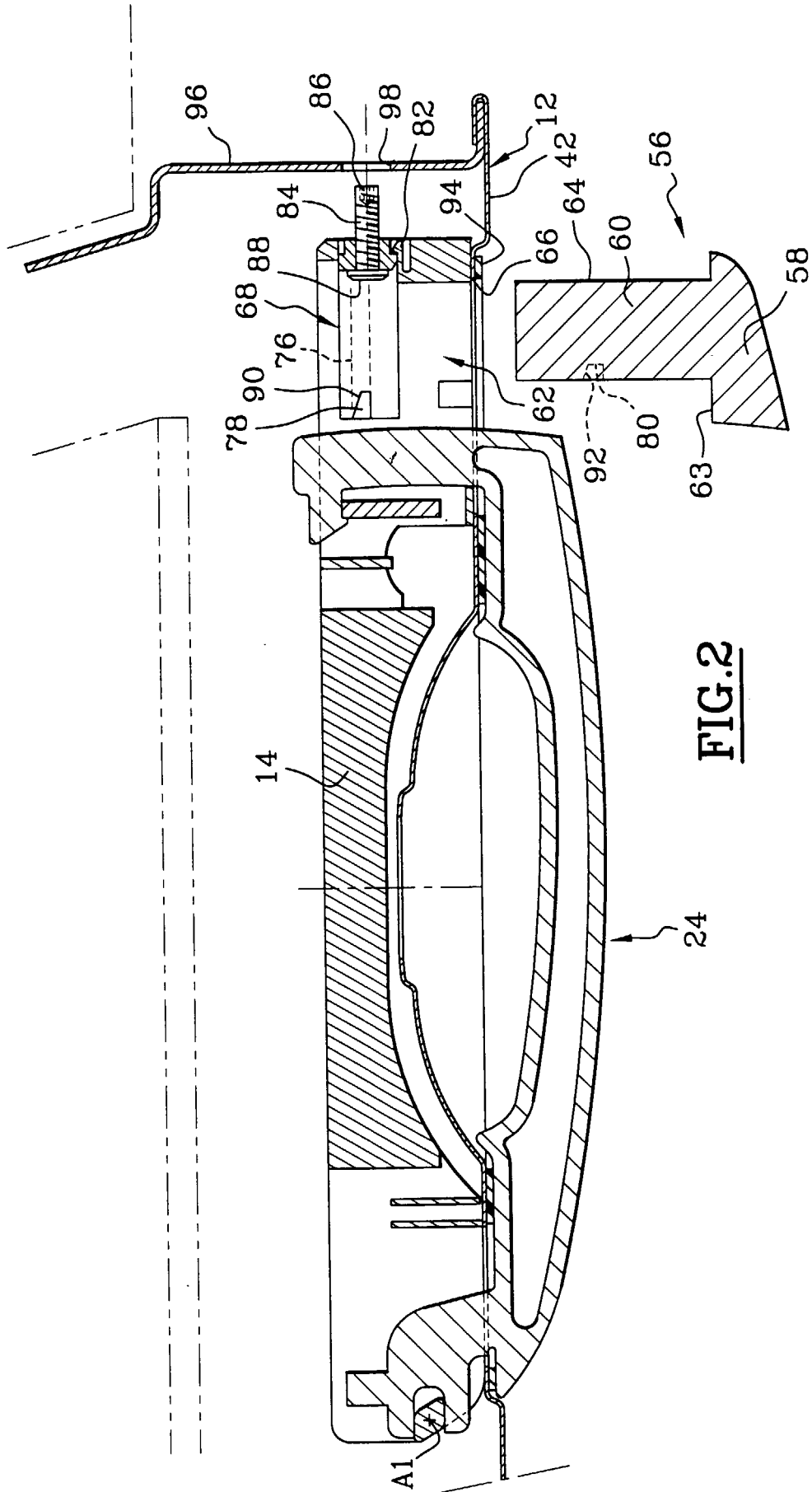


FIG.1



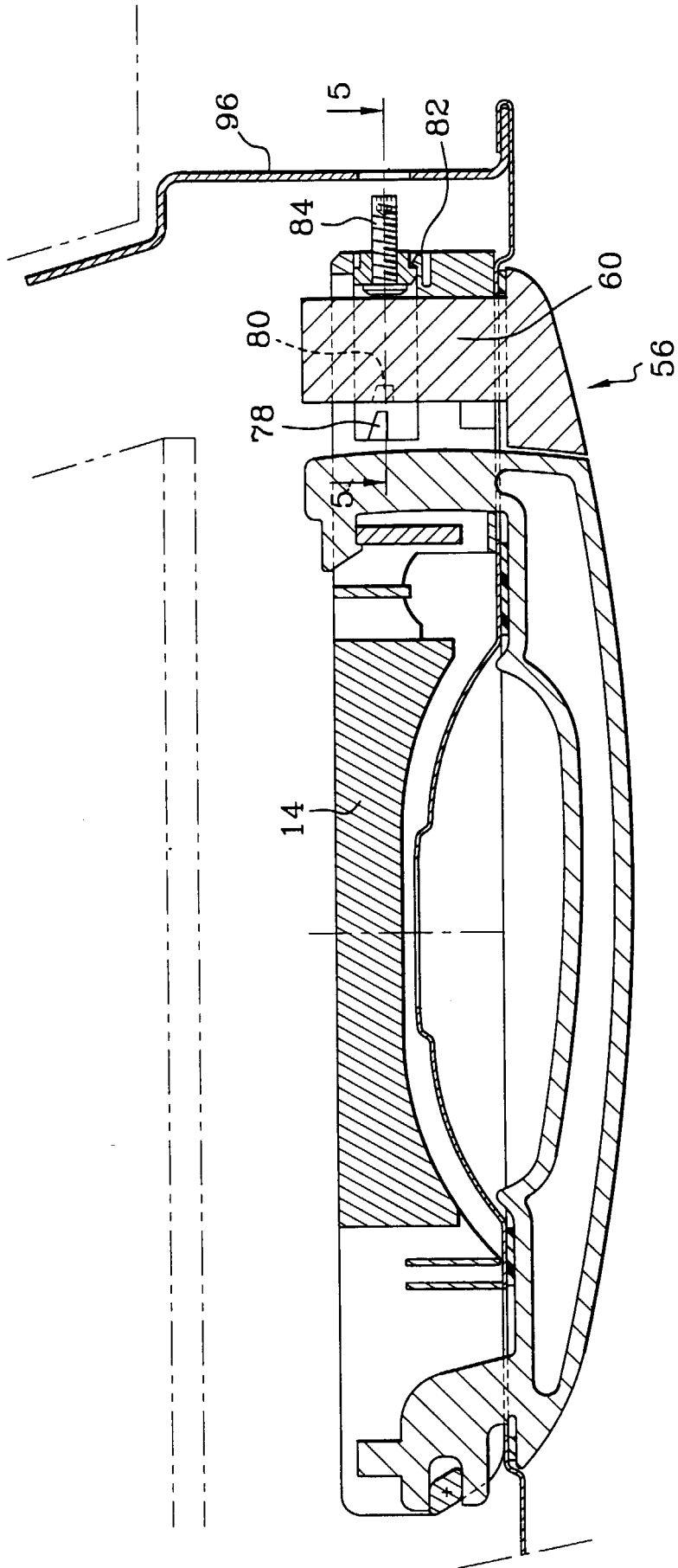


FIG.3

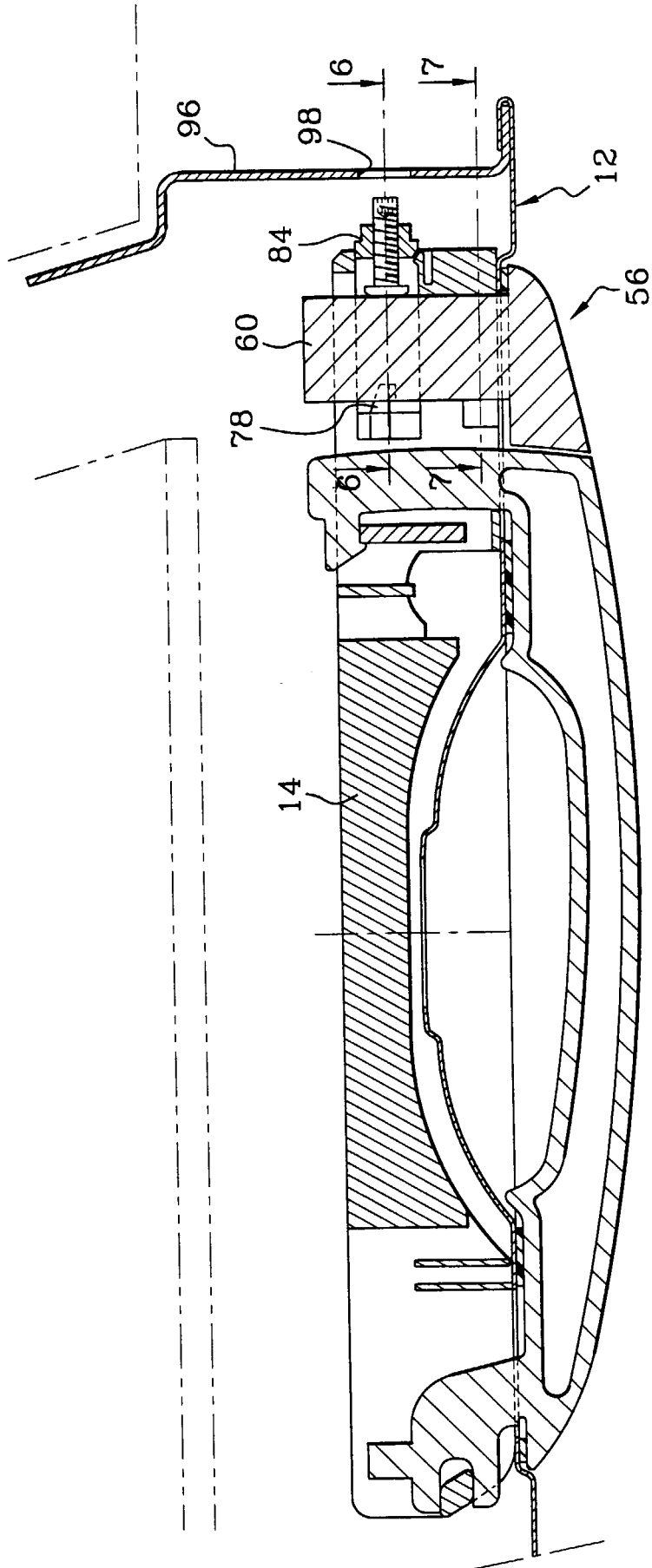


FIG.4

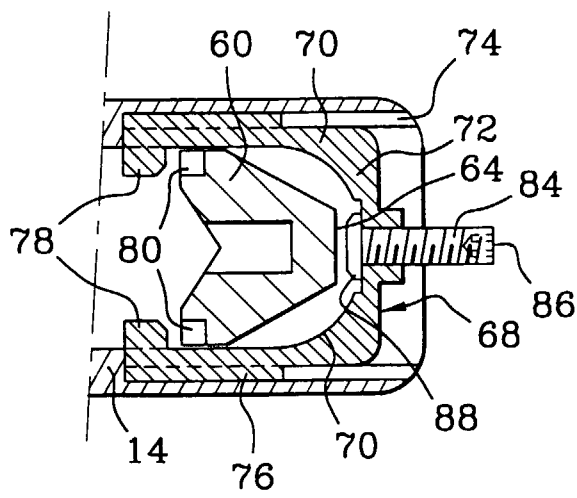


FIG. 5

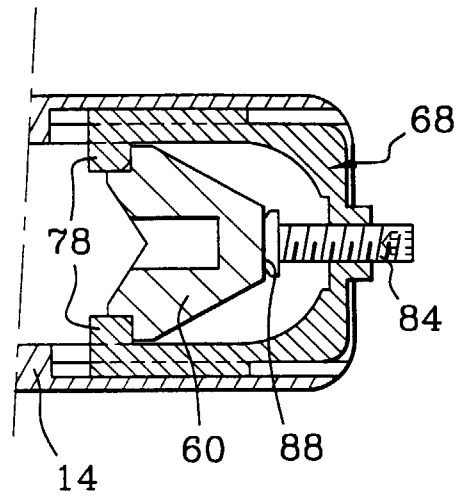


FIG. 6

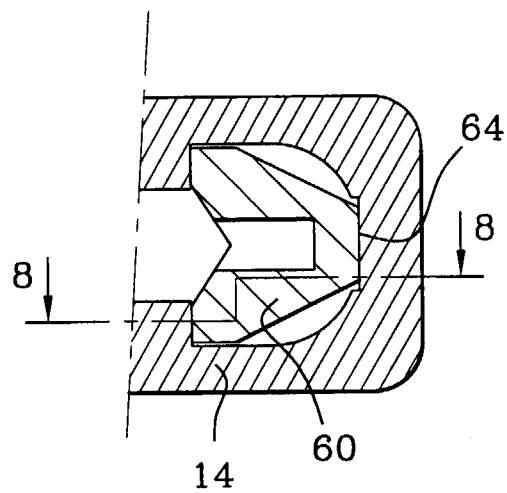


FIG. 7

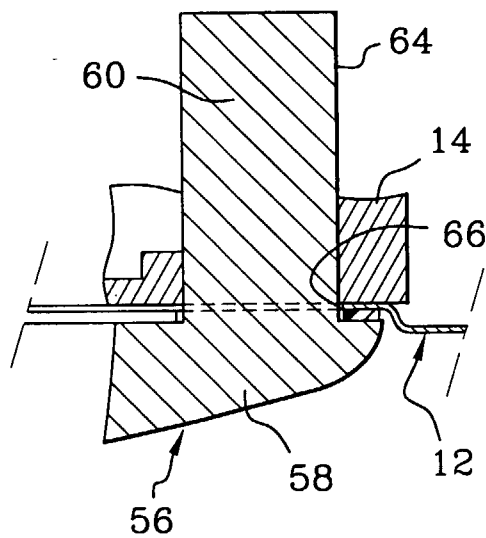


FIG. 8



Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande
EP 00 40 0264

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int.Cl.7)
X	DE 30 30 519 A (DAIMLER BENZ AG) 18 février 1982 (1982-02-18)	1,4,9-11	E05B65/20
A	* le document en entier * ---	7,8	E05B7/00 E05B3/00
X	EP 0 276 972 A (ROLLS ROYCE MOTOR CARS LIMITED PYMS LANE) 3 août 1988 (1988-08-03)	1,2,4	
A	* le document en entier * ---	6,7	
A	EP 0 681 075 A (VALEO DEUTSCHLAND GMBH & CO) 8 novembre 1995 (1995-11-08) * colonne 3, ligne 23 - colonne 5, ligne 17; figures 1-5 *	1-3,5-7,9-11	
A	EP 0 728 885 A (VALEO DEUTSCHLAND GMBH & CO) 28 août 1996 (1996-08-28) * colonne 3, ligne 4 - colonne 4, ligne 34; figures 1,2 *	1,2,6,7,9,11	
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int.Cl.7)
			E05B
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche LA HAYE		Date d'achèvement de la recherche 17 mai 2000	Examineur PEREZ MENDEZ, J
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant	
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire			

EPO FORM 1503 03.82 (P04C02)

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.**

EP 00 40 0264

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.
Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du
Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

17-05-2000

Document brevet cité au rapport de recherche	Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
DE 3030519 A	18-02-1982	AUCUN	
EP 0276972 A	03-08-1988	AU 589830 B	19-10-1989
		AU 1094288 A	04-08-1988
		DE 3866711 A	23-01-1992
		JP 2527780 B	28-08-1996
		JP 63297675 A	05-12-1988
		US 4883296 A	28-11-1989
EP 0681075 A	08-11-1995	DE 4415154 A	09-11-1995
		DE 29520716 U	15-02-1996
		DE 59506260 D	29-07-1999
		ES 2135615 T	01-11-1999
EP 0728885 A	28-08-1996	DE 19506667 A	29-08-1996

EPO FORM P0480

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No.12/82